



# *Communiqué*

## **La Banque CIBC déclare des dividendes**

TORONTO, ON, le 8 mars 2012 - Le conseil d'administration de la Banque CIBC (CM aux bourses de Toronto et de New York) a déclaré aujourd'hui un dividende de 90 cents par action ordinaire pour le trimestre se terminant le 30 avril 2012. Ce dividende sera versé le 27 avril 2012 aux actionnaires dûment inscrits à la clôture du marché le 28 mars 2012.

### **Actions privilégiées de catégorie A**

D'autres dividendes par action pour le trimestre se terminant le 30 avril 2012, payables le 27 avril 2012 aux actionnaires dûment inscrits à la clôture du marché le 28 mars 2012, ont été déclarés comme suit :

Série 18 – 0,343750 \$

Série 26 – 0,359375 \$

Série 27 – 0,350000 \$

Série 29 – 0,337500 \$

Série 32 – 0,281250 \$

Série 33 – 0,334375 \$

Série 35 – 0,406250 \$

Série 37 – 0,406250 \$

En vertu du Régime d'investissement à l'intention des actionnaires de la Banque CIBC (le Régime), les résidents du Canada ou des États-Unis qui détiennent des actions ordinaires ou des actions privilégiées désignées de la Banque CIBC peuvent choisir de réinvestir les dividendes dans d'autres actions ordinaires de la Banque CIBC. Les actions acquises par les participants au Régime continueront d'être émises par le groupe Trésorerie de la Banque CIBC. La Banque CIBC a établi que le dividende sera versé à compter du 27 juillet 2012 et que le prix des actions émises en vertu du Régime ne sera pas inférieur au prix moyen du marché (tel qu'il est défini dans le Régime) jusqu'à ce que la Banque CIBC en décide autrement. Auparavant, les actions étaient émises à un prix inférieur de 2% au prix moyen du marché.

-30-

Renseignements : Mary Lou Frazer, première directrice, Communications et affaires publiques, 416 980-4111; Geoff Weiss, vice-président, Relations avec les investisseurs, 416 980-5093